

Le Bulletin

L'ILEC

■ ETATS GÉNÉRAUX
DE L'INDUSTRIE :
QUELLES SUITES ? (II)

L'ŒCUMÉNISME INDUSTRIEL
Éditorial page 2

L'AFFIRMATION D'UN RETOUR
À LA POLITIQUE INDUSTRIELLE
Entretien avec Eric Besson
page 1

INDUSTRIE FINANCIÈRE OU
FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE
Entretien avec Mohamed Oussedik
page 6

LE NOUVEL IMPÉRATIF
INDUSTRIEL
Entretien avec Jacques Myard
page 8

EUROPE
TIMIDE ESQUISSE DE POLITIQUE
INDUSTRIELLE
page 10

LA VOIX DE FRANCE
Entretien avec Yvon Jacob
page 10

Etats généraux de l'industrie : quelles suites ? (II)

L'affirmation d'un retour à la politique industrielle

Le chantier des EGI doit se clore fin mars 2011, quand toutes les mesures seront opérationnelles. Certaines sont encore en cours de déploiement, d'autres, comme le livret d'épargne industrie, l'unification des guichets d'information aux PMI ou la facilitation de l'accès des PME à la recherche publique, sont encore à l'étude. Plutôt qu'un tournant, les EGI auront complété un effort déjà engagé en faveur de l'industrie, avec notamment les pôles de compétitivité ou le crédit d'impôt recherche. Un effort dont le ministre de tutelle envisage les effets avec confiance.

Entretien avec Eric Besson, ministre de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique

■ *La mise en œuvre des mesures annoncées le 4 mars 2010 rencontre-elle des obstacles ? A-t-elle nécessité des infléchissements par rapport aux annonces ?*

Eric Besson : La mise en œuvre des vingt-trois mesures issues des Etats généraux de l'industrie progresse conformément au calendrier initial. Elle veille, autant que possible, à préserver le caractère ouvert et associatif qui a dicté l'organisation des EGI lancés par mon prédécesseur. A ce jour, quatorze mesures sont déjà opérationnelles, et toutes doivent l'être d'ici à la fin du premier trimestre 2011, soit un an après l'annonce des conclusions des EGI par le président de la République.

Il convient de citer en particulier les mesures de soutien direct aux entreprises, mobilisant un milliard d'euros en trois ans dans le cadre des investissements

(suite page 4)

L'œcuménisme industriel

A en croire Yvon Jacob, la France n'aurait pas l'âme industrielle. Il assène sans fioriture : « *C'est au reste une différence essentielle avec l'Allemagne, où la question de l'image de l'industriel ne se pose pas, puisque celle-ci est considérée comme centrale dans l'organisation économique. En France, depuis de nombreuses années, l'industrie souffre d'un déficit d'image, car les Français n'ont pas encore compris son importance dans l'économie.* » Et d'ajouter qu'elle est, dans les médias, l'objet d' « *images à la Zola* », en sorte que les jeunes s'en détournent « *particulièrement dans les écoles d'ingénieurs, qui ne sont plus un vivier pour l'industrie* ».

Les jeunes, il faut en convenir, délaissent les classes scientifiques, trop difficiles, mais aussi les classes littéraires, en voie de disparition. Ils sont également moins nombreux à se présenter aux grands concours de l'Éducation nationale, agrégation et CAPES. Jacqueline de Romilly nous a quittés à l'heure où la statistique venait de sortir. Elle a en vain défendu l'étude de la langue grecque qui menace de disparaître du programme de l'agrégation en lettres classiques. Il se pourrait ainsi que ne soit pas en cause, parmi la génération *i grec*, le désamour pour l'industrie, mais plutôt l'effet d'un alanguissement culturel général, qui frappe les belles lettres tout autant que les mathématiques. Au demeurant, les meilleurs de nos ingénieurs donnent le mauvais exemple. Non contents d'être formés dans une école militaire, ils émigrent en quantité à Londres, dès leurs études achevées, où ils prospèrent dans l'industrie, hélas financière.

La France aurait ainsi l'industrie qu'elle mérite. Pour immédiate qu'elle soit, la comparaison avec l'Allemagne, opérée par Yvon Jacob, ne va pas sans périls. Même paré par La Fontaine de plumes de paon, le geai ne fait pas illusion :

« Puis parmi d'autres paons tout fier se panada

Croyant être un beau personnage.

Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué,

Berné, sifflé, moqué, joué... »

Au demeurant, l'Europe dans son ensemble n'est guère mieux lotie que notre pays, à en croire Jacques Myard qui - faut-il le rappeler ? - ne peut être taxé d'eurolâtrie. Pour lui, le diagnostic est simple : « *On va droit dans le mur !* » Le député à la langue hardie de dénoncer : d'une part la politique de concurrence menée à Bruxelles (les désastreuses affaires Legrand-Schneider et Péchiney ont laissé des traces), et d'autre part la surévaluation de l'euro, en l'absence de toute action publique volontariste. Une lueur d'espoir apparaît cependant, petite luciole allumée par Antonio Tajani, le Commissaire européen à l'industrie, selon qui « *l'Europe a besoin de l'industrie et l'industrie a besoin de l'Europe* ». Forte de cette inspiration, la Commission a publié le 28 octobre une communication intitulée « *Une politique industrielle intégrée à l'heure de la mondialisation* », entendue comme une initiative phare de la « *Stratégie Europe 2020* ». Il ne faudrait donc pas désespérer. Il y existerait une chatière dans le mur. Encore que, si un rapport suffisait à changer l'ordre des choses, l'industrie européenne taillerait des croupières à la chinoise...

De foi en l'avenir de nos fabriques, la CGT n'en manque pas, à entendre Mohamed Oussedik. Selon lui, son syndicat n'est rien de moins qu' « *à l'origine de la prise de conscience que sans industrie il n'y a pas de développement économique durable, bien avant que la crise financière vienne nous rappeler le décalage terrible entre l'économie réelle et la financiarisation virtuelle de l'économie* ». Or Jacques Myard ne s'est-il pas écrié : « *La financiarisation de l'économie est excessive* » ? Splendide convergence ! Elle aurait sans nul doute arraché à Lautréamont cette exclamation prémonitoire : « *Beau comme la rencontre fortuite sur une table de dissection d'une machine à coudre et d'un parapluie* ».

Comme s'il suffisait à notre industrie pour attirer les sympathies d'apparaître fragile, au sein de la mondialisation, et non plus aliénante et polluante, toutes les Bienveillantes se portent vers elle. Elle ne rappelle plus Dickens, mais la merveilleuse Alice de Lewis Carroll. Au grand dam des déclinistes, Mohamed Oussedik souligne pourtant : « *la production industrielle n'a pas baissé en France entre 2000 et 2008, elle a augmenté de 4.25%, mais sa part dans le PIB a décliné de 16 à 12%* ».

Encore ce dernier chiffre ne doit-il pas désespérer Billancourt car il est en bonne partie dû, Gilles Leblanc l'indiquait dans une précédente édition, à une baisse relative du prix des produits manufacturés.

Nous pouvons ainsi comprendre pourquoi les Etats généraux de l'industrie (EGI) ont abouti, non pas à des cahiers de doléances, mais à un véritable programme d'action dont le ministre Eric Besson nous livre la synthèse. Constat liminaire : « *ces dernières années ont été l'occasion d'un retour à la politique en France* ». Les principales réalisations ont tenu à la suppression de la taxe professionnelle très longtemps différée, à la réforme du crédit impôt-recherche ayant permis le triplement de son ampleur, à la mise en place de nouveaux instruments financiers, tel le Fonds stratégique d'investissement, à quoi le ministre aurait pu ajouter les exonérations fiscales pour investissement dans les PME et les coups de pouce donnés à Oséo.

Il faut aussi rappeler deux initiatives d'ordre structurel, l'une remontant à quelques années déjà et l'autre produit direct des EGI. C'est en 2005 qu'on a été lancés les pôles de compétitivité, conçus comme une mobilisation de l'espace au service de l'industrie, mais aussi comme l'instrument du rapprochement entre partenaires trop longtemps indifférents, en particulier entre le public et le privé. Il est à souhaiter que les universités devenues autonomes et ayant, selon l'expression de Louis Vogel, trouvé leur bonheur dans le PRES², s'associent au processus, en sorte que la FSU et le SNES rejoignent la CGT et Jacques Myard au service de la bonne cause ! La seconde initiative tient à la politique des filières, dont huit sur les onze programmées déjà en place, orchestrée par Jean-Claude Volot. La stratégie consiste à essayer de démentir l'idée chère à notre fabuliste que, dans la relation verticale, « *la raison du plus fort est toujours la meilleure* », en mettant en place des procédures pacifiques de solution des conflits qui sont autant de pertes d'efficacité pour les parties en cause.

Si tout ne va pas pour autant pour le mieux dans le meilleur des mondes, il faut reconnaître qu'en quelques années beaucoup a été fait pour notre industrie qui, tout comme l'équipe du PUC, n'est pas morte, car elle chante encore.

Aux esprits chagrins qui annoncent son inéluctable délocalisation avec armes, bagages et même laboratoires de recherche, nous opposerons l'optimisme de déconstruction-reconstruction de Schumpeter ou la parabole connue sous les termes « si le grain ne meurt ». S'ils persistent, nous les convierons à un caricatural enterrement de carnaval, plus empli de joie encore que celui chanté par Brassens, en compagnie de Georges Fourest :

« Que mon enterrement soit superbe et farouche,

Que les bourgeois glaireux bâillent d'étonnement

Et que Sadi Carnot, ouvrant sa large bouche,

Se dise : « Nom de Dieu ! le bel enterrement. »

Et puisqu'il est question, même de façon très irrévérencieuse, de Dieu et de porte ouverte au siècle à venir, votre éditorialiste peut vous souhaiter, l'âme sereine, un joyeux Noël et une très industrielle année 2011.

Dominique de Gramont

1. Retour à la philosophie de l'image. Cf. Bulletin de l'Ilec n° 413 septembre 2010.

2. Louis Vogel. *L'Université une chance pour la France*. PUF/Quadrige- p. 79 - Le bonheur est dans le PRES (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur).

d'avenir. A ce titre, les conventions liant Etat et opérateurs concernés sont signées depuis plusieurs mois, et les dispositifs sont ouverts pour les entreprises. Il s'agit notamment des prêts verts bonifiés (500 millions d'euros en trois ans), du dispositif d'aide à la réindustrialisation (200 millions d'euros d'avances remboursables). Trois entreprises, qui en annoncent beaucoup d'autres, ont déjà pu en bénéficier. A cela, il faut ajouter un appel à projets visant la structuration des filières industrielles françaises.

Le volontarisme public des États-Unis et du Japon est-il un modèle pour la politique industrielle française ?

E. B. : Les Etats généraux ont été l'occasion d'affirmer l'importance de l'industrie pour l'économie française, et en conséquence l'importance d'une politique industrielle ambitieuse.

Ces dernières années ont été l'occasion d'un retour à la politique industrielle en France, à des dispositifs ambitieux de soutien à son développement, comme le font d'autres pays : suppression de la taxe professionnelle, représentant une économie annuelle pour l'industrie de deux milliards d'euros, réforme du crédit impôt recherche en 2008, ayant permis le triplement de son ampleur, mise en place de dispositifs de soutien en fonds propres de l'industrie (fonds stratégique d'investissement notamment), lancement des EGI.

Sur les onze filières retenues par les EGI, combien de comités stratégiques filières ont été créés ? Où en est l'appel à projet des filières industrielles ?

E. B. : Les Etats généraux ont permis l'identification de filières industrielles porteuses de croissance. Pour chacune, un comité stratégique de filière a été créé afin de définir une feuille de route partagée par ses acteurs. En tant que ministre de l'Industrie, je préside les comités stratégiques de filières, dans quelques cas en liaison avec un autre ministre, et les vice-présidents sont tous des acteurs reconnus dans le monde industriel. A ce jour, huit¹ des onze comités stratégiques de filière ont été installés ; les trois derniers, biens de consommation, éco-industrie, et mode et luxe, le seront très prochainement.

Par ailleurs, un appel à projets visant la structuration des filières industrielles françaises a été lancé fin septembre. Il est ouvert jusqu'à fin 2011, et dans le cadre de la première vague d'éligibilité, sur vingt-cinq dossiers déposés, neuf ont été déclarés éligibles par le comité de pilotage du dispositif. Ces neuf dossiers vont maintenant être instruits, en vue de premières décisions début 2011.

La stratégie industrielle n'a-t-elle pas été trop longtemps centrée sur les coûts et moins sur la qualité, rendant les entreprises plus sensibles au taux de change euro-dollar ?

E. B. : Diverses enquêtes auprès de clients des industries allemandes et françaises montrent que les critères de compétitivité hors coûts (innovation, ergonomie, qualité de service, délais de livraison, etc.) sont mieux évalués pour les industriels allemands que pour les français.

La politique industrielle française a su tirer les leçons de ce constat, mettant l'innovation industrielle au cœur de sa stratégie. C'est ainsi que la politique des pôles de compétitivité a été lancée en 2005, permettant de mobiliser 4,6 milliards d'euros en faveur de projets collaboratifs de R&D, dont plus d'un milliard financé par l'Etat (« fonds unique interministériel »). De la même façon, la réforme de crédit impôt recherche, en 2008, a permis de tripler le soutien à la R&D privée, le dispositif représentant aujourd'hui un coût annuel de plus de quatre milliards d'euros pour l'Etat. Il s'agit d'un des dispositifs fiscaux de soutien à l'innovation les plus attractifs au monde.

Le gouvernement s'est-il donné des objectifs chiffrés en matière de création d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) ? Est-il plus difficile en France qu'ailleurs non seulement de devenir ETI mais de le rester (dans l'indépendance) ?

E. B. : Ce n'est pas le gouvernement ou le ministre qui décide de la création d'ETI ! En effet, ce sont en général des PME qui deviennent ETI, ou parfois des grands groupes qui rendent des filiales indépendantes. La notion d'ETI est nouvelle, et pour l'instant spécifiquement française, il est donc difficile de réaliser des comparaisons internationales.

Où en est la mise en place du « livret industrie » (mesure 21) ? En quoi serait-il plus efficace que les outils précédents du même type ?

E. B. : L'une des mesures issues des EGI consiste à orienter davantage l'épargne des Français vers l'industrie. La mise en place d'un « livret industrie » fait partie des pistes étudiées dans le cadre de cette mesure, de même que l'orientation d'une partie de l'assurance vie ou de l'épargne salariale. Il s'agit d'étudier l'ensemble de ces supports, afin d'identifier les plus opportuns au financement, par définition à long terme, de l'industrie. Plusieurs groupes de travail ont été créés afin d'étudier dans quelle mesure nous pourrions maintenir et augmenter les flux d'épargne des Français vers les entreprises créatrices de valeur et d'emplois.

Le « chèque conseil » PME en matière d'accès à la recherche publique (EGI mesure 15) est-il effectivement envisagé ?

E. B. : Le but est de faciliter l'accès des entreprises à des experts spécialisés. La mise en place d'un chèque conseil est à l'étude. Les premières analyses montrent que la création d'un dispositif similaire aux bons d'échange ou *vouchers* existant dans certains pays serait complexe. Les modalités d'un tel dispositif doivent être précisées, pour bien le positionner au regard des « *prestations technologiques réseau* » distribuées par les Réseaux de développement technologique.

Le gouvernement s'est-il donné des objectifs chiffrés en matière de formation professionnelle (part du PIB, élévation des niveaux de qualification, accès des TPE, etc.) et de transmission des savoir-faire ?

E. B. : La part du PIB consacrée à la formation professionnelle est déjà de 2 %, ce qui est élevé. Elle représente plus de 34 milliards d'euros (formation professionnelle initiale hors enseignement supérieur et formation continue). Le président de la République a annoncé un objectif de doublement des contrats en alternance d'ici à 2015. On en dénombre aujourd'hui 600 000, dont 420 000 en apprentissage.

Quelles mesures sont à l'œuvre pour renforcer les liens entre l'industrie, l'éducation nationale et l'enseignement supérieur (mesure 5 des EGI) ?

E. B. : Deux mesures issues des EGI prévoient ce renforcement : les mesures 4 (création d'une semaine de l'industrie) et 5. Dans le cadre de la mesure 5, un groupe de travail a été créé afin d'étudier les pistes d'amélioration possibles. Son objectif est d'élaborer des documents conjoints aux trois ministères concernés, notamment à destination des acteurs locaux (industriels, écoles, professeurs...), leur permettant de faciliter l'organisation d'événements de rapprochement des mondes académiques et de l'entreprise (organisation de visites en entreprises, d'ateliers pédagogiques...). La semaine de l'industrie sera organisée du 4 au 10 avril prochain, fédérant un ensemble de manifestations de nature à valoriser l'industrie et ses métiers, notamment auprès des jeunes.

Où en est le projet de « fonds start up universités grandes écoles » (EGI mesure 17)? Est-il réservé à la seule « innovation » dans la haute technologie ?

E. B. : Ce projet est intégré au montage du Fonds national d'amorçage, financé à partir des investissements d'avenir. Ce sont les entreprises technologiques qui sont principalement visées par ce fonds, car ce sont elles qui ont le plus de difficultés à lever les financements importants dont elles ont besoin.

D'autres outils existent pour soutenir le financement de l'ensemble des entreprises. Il s'agit par exemple des

réductions d'ISF ou d'impôt sur le revenu accordées en fonction d'investissements dans les entreprises, ainsi que du Fonds stratégique d'investissement, qui intervient directement ou indirectement pour renforcer la structure financière des entreprises stratégiques.

Où en est l'unification annoncée pour la fin de l'année autour des Direccte (EGI mesure 16) de l'information des PMI sur les aides publiques ? (Sur le site de la Direccte Ile-de-France, le moteur de recherche répond encore que « le mot "PMI" n'a donné aucun résultat »...)

E. B. : Je vous confirme que la mesure 16 des EGI est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire national.

Les EGI ont-ils débouché sur des actions de rapprochement entre recherches publique et privée (mesure 5). Faut-il redouter que des effets d'aubaine n'incitent les entreprises à réduire leurs propres investissements en R&D ?

E. B. : Les actions de rapprochement entre recherches publique et privée sont au cœur de la politique d'innovation que je souhaite mener. La politique des pôles de compétitivité en est l'exemple le plus flagrant. Depuis 2005, plus de 4 milliards d'euros de dépenses de R&D collaborative ont été partiellement financés par l'Etat, avec le Fonds unique interministériel, Oséo et l'ANR – et les collectivités locales. Cela représente 813 projets de R&D menés en partenariat par les recherches publique et privée. Le programme « Investissements d'avenir » donnera les moyens de renforcer encore les rapprochements entre elles.

Par ailleurs, les dépenses de R&D confiées par des entreprises à des organismes publics ou à des universités sont retenues pour le double de leur montant dans le calcul du crédit d'impôt recherche. Ces dépenses ont augmenté de 20 % depuis la mise en place du nouveau CIR, en 2008.

Les effets d'aubaine ne sont bien entendu pas à exclure, mais ils demeurent quantité négligeable. En l'espèce, il convient surtout de retenir qu'un dispositif comme le CIR a également pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire : il s'agit de favoriser le maintien ou l'implantation en France des centres de R&D des entreprises. Si quelques entreprises optimisent le soutien qu'elles retirent du CIR, la grande majorité d'entre elles ont besoin de ce coup de pouce pour innover – c'est le cas des PME – ou pour maintenir leurs activités en France. Force est de constater que, dans les deux cas, c'est la compétitivité de notre économie qui y gagne.

Propos recueillis par Jean Watin-Augouard

1. Les huit comités opérationnels sont : l'automobile ; l'aéronautique ; le ferroviaire ; la construction navale ; les technologies de l'information et de la communication ; la santé ; la chimie et les matériaux ; l'agroalimentaire.

Industrie financière ou financement de l'industrie

Pour la partie syndicale, qui avait appelé les états généraux de l'industrie de ses vœux en 2009, mais en avait boycotté la conclusion en mars dernier, leur bilan est sans surprise décevant. Volontarisme ou trompe-l'œil, la discussion de l'efficacité des politiques publiques est surdéterminée par la ligne de fracture sur le partage de la valeur.

Entretien avec Mohamed Oussedik, secrétaire confédéral de la CGT

Dans son discours de clôture des EGI, Nicolas Sarkozy rappelait que « les syndicats » avaient été à l'origine de l'opération, cependant que votre organisation en dressait un bilan sévère. Avec le recul, certaines des premières mesures mises en œuvre vous paraissent-elle aller dans le bon sens ?

Mohamed Oussedik : Nous sommes à l'origine de la prise de conscience que sans industrie il n'y a pas de développement économique durable, bien avant que la crise dite financière vienne nous rappeler le décalage terrible entre l'économie réelle et la financiarisation virtuelle de l'économie. Le discours libéral en vogue depuis le début des années 1980 a volé en éclats. Il avait consisté à faire la part belle aux idées reçues du marché qui s'autorégule, de la société développée qui se « tertiarise » naturellement, du transfert d'une partie du secteur industriel vers les pays émergents, tandis que les pays développés conserveraient les industries dites décarbonées ou technologiques, les industries du futur avec de fortes valeurs ajoutées. Ces idées ont été largement reprises par les acteurs politiques, avec la stratégie de Lisbonne et plus généralement la construction politique de l'Europe, inspirées par la pensée anglo-saxonne. Les EGI ont eu le mérite, en pleine crise, de remettre en selle le sujet de l'industrie. Mais nous en attendions beaucoup plus, une nouvelle politique industrielle avec au cœur l'ambition de développer l'activité et l'emploi industriels.

Quelles sont, parmi vos propositions, celles qui ont été retenues ? Et vos déceptions ?

M. O. : La CGT a pris très au sérieux ces EGI, et nous avons fait des propositions, en rupture avec les vieilles recettes qui consistent soit à accepter la désindustrialisation et à l'accompagner, soit à ne l'aborder que par le biais de la compétitivité et du « coût du travail ». Notre approche suit plusieurs axes

prioritaires : développer l'emploi, les qualifications et les formations ; accroître l'effort de recherche et d'innovation ; développer une politique cohérente de l'énergie ; assurer le financement des entreprises industrielles avec un pôle financier public, créer un livret d'épargne industrie ; redonner toute sa place au salarié par de nouveaux droits pour intervenir sur les choix de gestion des entreprises ; assurer une traçabilité des fonds publics et de leur utilisation.

Loin de reprendre ces propositions, le président de la République a énuméré vingt-trois mesures qui ressemblent à un cahier de doléances du patronat et particulièrement des grands groupes industriels, avec de nouveaux cadeaux fiscaux comme la prime à la relocalisation, le souhait de « transférer vers la fiscalité » une partie des cotisations sociales, l'absence de transparence sur le volume et l'efficacité des fonds publics alloués... Certes, on a promis une réflexion sur un dispositif recourant à l'épargne pour financer l'industrie, mais nous sommes loin d'un véritable pôle public financier et du livret d'épargne industrie.

Les seules mesures intéressantes sont la mise en place de la Conférence nationale de l'industrie et une réflexion engagée autour de onze filières industrielles stratégiques. La CGT a d'ailleurs fait savoir qu'elle réclame une douzième filière stratégique, omise volontairement ou non par le gouvernement, celle de l'énergie.

L'expérience des EGI et les mesures annoncées ne touchent pas au fond du problème : la place de la France dans la division mondiale du travail et le rôle que l'Etat doit jouer pour améliorer cette position. Les mesures consistent plutôt en des tours de passe-passe budgétaires, ou des ravalements. Dans certains cas, comme celui des grands projets, il s'agit de reconnaître qu'une structure efficace détruite en 2007, l'Agence de l'innovation industrielle (AII), ne devait pas disparaître. Le meilleur signal aurait été de mettre en place un vrai ministère de l'Industrie, dégagée de la tutelle des Finances. Ce n'est toujours pas le cas. Exemple de différence entre la communication et la réalité, le financement (hors collectivités locales) des programmes collaboratifs de recherche et développement des pôles de compétitivité, par l'Agence de l'innovation industrielle puis le programme d'aide aux projets d'innovation stratégique industrielle d'Oséo, ou par le Fonds unique interministériel (FUI), a décliné de 2006 à 2010 : de 779 à 305 milliards d'euros.¹

Notre plus grande déception reste que le président de la République et le Medef continuent à traiter avec mépris les droits sociaux des salariés et deux de nos propositions : le droit suspensif sur les licenciements et le comité interentreprises (CIE). Il s'agit simplement pour ceux qui sont en première ligne, les salariés, de bénéficier de droits permettant d'étudier toutes les alternatives aux licenciements et aux fermetures pures et simples d'entreprises. Est-il normal que le droit de propriété soit supérieur à l'intérêt général dans une démocratie ? Pour nous la réponse est non.

■ *Que prévoyait votre comité interentreprises ?*

M. O. : L'argument du président de la République qu'il « faut des filières industrielles stratégiques » n'a de sens que si les sous-traitants sont considérés comme parties prenantes de la filière (comme en Allemagne). Or ils sont traités comme des exécutants par de grands groupes qui captent les financements et mettent au pas la filière, plutôt que de l'organiser. Est-il normal que 80% des subventions publiques soient confisquées par les grands groupes ? Si l'on raisonne en termes de filières, il faut raisonner en termes de droits pour les salariés de ces filières. Lorsqu'un groupe automobile décide de produire un nouveau véhicule, il faut associer toute la chaîne, dit-on. Cela ne mérite-t-il pas que les salariés des entreprises sous-traitantes soient associés à l'information et à la consultation ? Le comité interentreprises permettrait de répondre à cela.

■ *Partagez-vous l'analyse du Trésor la Désindustrialisation de la France, 2010, selon laquelle nos pertes d'emplois industriels depuis 1980 auraient trois origines ainsi pondérées : un quart dû à l'externalisation vers les services (5 % depuis 2000) ; un tiers (voire 65 % depuis 2000) dû aux gains de productivité et à l'évolution de la structure de la demande ; le reste dû à la concurrence internationale ? La baisse de l'emploi est-elle le meilleur critère pour juger de la désindustrialisation ?*

M. O. : On peut prendre en compte simultanément plusieurs critères (valeur ajoutée, poids des métiers industriels dans les services, balance commerciale...). Si l'on prend le critère de la production industrielle ou du gain de productivité, la désindustrialisation est relative : la production industrielle n'a pas baissé en France entre 2000 et 2008, elle a augmenté de 4,25 %, mais sa part dans le PIB a décliné de 16 à 12 %. Les gains de productivité ont augmenté de 4,5 % par an dans cette période. Le problème tient à l'utilisation de ces gains de productivité par les entreprises : ils auraient pu profiter à la recherche, à l'innovation, au développement, à l'investissement productif, à la formation, à l'emploi et aux salaires, or il n'en a rien été. Les entreprises et particulièrement les grands groupes ont recouru massivement aux fonds publics pour financer leur R & D, notamment au crédit d'impôt recherche, dont le législateur vient d'encadrer l'utilisation puisque seulement les deux tiers du CIR

sont utilisés par le secteur industriel – sans aucune conditionnalité et sans aucun résultat d'ailleurs.

S'agissant de la dérive financière des entreprises industrielles, les chiffres sont éloquentes : en 1950, pour cent euros de salaires bruts versés aux salariés, les entreprises versaient dix euros de dividendes à leurs propriétaires et quatre euros de charges d'intérêts. Aujourd'hui, pour cent euros de salaires, les propriétaires reçoivent quarante-neuf euros et les créanciers dix-huit. Les prélèvements financiers équivalent aux deux tiers des salaires bruts. La réponse à votre question est que la financiarisation de l'industrie est la cause principale de la désindustrialisation et de la baisse de l'emploi industriel, baisse qui est un indicateur clair du recul industriel et du recul du poids de la France dans l'économie mondiale. J'ajoute que sans pérennité de notre potentiel industriel actuel, il ne faut pas rêver à une mutation industrielle « décarbonée » ou « technologique » pour prendre le relais. C'est à partir de cette industrie que l'on fera l'industrie de demain. La fragiliser aujourd'hui, c'est prendre le risque de sa disparition.

■ *La formation professionnelle n'est-elle pas le laissé pour compte des EGI ? Est-elle à la hauteur en France ?*

M. O. : Il fallait répondre à cet enjeu majeur par une révolution selon deux axes : former tout au long de la vie et mettre en place une véritable sécurité sociale professionnelle. Les enjeux de sécurité professionnelle sont essentiels, si l'on veut maintenir la confiance des salariés et des citoyens dans la société et dans leurs entreprises, car la perspective de perdre son emploi est un obstacle à toute perspective de reconversion par la formation, qui plus est avec un fort taux de chômage et des politiques qui exonèrent les entreprises de leurs responsabilités vis-à-vis des salariés et des territoires.

Les EGI n'ont pas répondu à cette attente, se contentant de dispositifs clés en main pour les entreprises, avec des adaptations de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, par exemple, mais la GEPC est utilisée souvent dans le cadre de plans sociaux ou de réduction d'effectifs, sans réflexions d'anticipation.

Propos recueillis par J. W.-A.

1. Sources : AII, Oséo, FUI ; pour 2006-2008, tableau de bords des pôles 2009 ; pour 2009, résultats des 8^e et 9^e appels à projets ; pour 2010, rapport d'activité d'Oséo Innovation – l'enveloppe FUI de 35 M€ prévue en 2010 pour les plates-formes technologiques n'est pas prise en compte, car il ne s'agit pas du soutien à des programmes de recherche. (Note de M. Oussedik.)

Le nouvel impératif industriel

La naïveté en matière de concurrence a fait son temps. L'heure est à la création de grands champions industriels, français et européens, points de passage obligés de la réindustrialisation.

Entretien avec Jacques Myard, député des Yvelines

Le rapport que vous avez consacré à l'industrie est-il un rapport de plus après les EGI ?

Jacques Myard : Jérôme Lambert et moi-même rédigeons à nouveau un rapport sur la politique industrielle qui fait suite à un premier rapport publié en 2007, consacré à la politique industrielle européenne. Nous partons prochainement en Chine et en Corée pour étudier comment ces pays défendent leurs intérêts, de manière moins naïve que nous avec leur politique industrielle. Ce n'est pas un rapport de plus, il est élaboré pour le compte de la commission des Affaires européennes et il s'inscrit dans la problématique nationale et européenne. Je vais par ailleurs publier un livre, *Atout France*, aux éditions de L'Harmattan, dans lequel j'en appelle à la nécessité de retrouver le sens de nos intérêts nationaux, y compris industriels.

Qu'entendez-vous par « politique industrielle » ?

J. M. : On peut distinguer deux conceptions de la politique industrielle. La première, qui est celle de la Commission européenne, refuse l'idée même de politique industrielle, l'Etat devant seulement faciliter l'action des entreprises. La deuxième conception, plus française, partagée aussi par les Américains et les Chinois, souligne le rôle bénéfique de l'Etat quand il protège et aide de manière active certains secteurs vitaux pour le pays. Aujourd'hui, le crédit impôt recherche participe de cette conception, la suppression de la taxe professionnelle également.

En période de disette budgétaire, la part du grand emprunt consacrée à l'industrie est-elle à la hauteur des enjeux ?

J. M. : Cette part ne l'est jamais assez. Pour autant, le grand emprunt est une bonne initiative, qui va soutenir aussi bien la recherche, l'université et l'entreprise. Il est vrai qu'en ces temps de disette budgétaire se pose la question du financement des investissements. Nous commettons une erreur tragique en voulant réduire les déficits par des coupes sombres qui touchent les dépenses d'investissement. Je ne suis pas hostile, tant s'en faut, aux économies structurelles, et nous

pouvons continuer à en réaliser. Pour autant, la politique déflationniste aujourd'hui retenue va nous conduire à des catastrophes. Nous ne pourrions réduire la dette que par sa monétisation, comme cela se fait actuellement aux Etats-Unis avec les avances directes de la Réserve fédérale à l'Etat. Il est vrai que la politique que je préconise est contraire à la loi de 1973 sur la Banque de France et aux dispositions du traité de Maastricht, mais la politique de déflation nous conduit dans le mur. Ma méthode n'a pas pour objectif de financer les salaires des fonctionnaires mais les grands projets industriels.

Cette autre politique présenterait-elle un risque d'inflation ?

J. M. : Un peu d'inflation ne nuit pas, comme les Trente Glorieuses l'ont montré. Les investissements pourraient être financés par des avances remboursables de la Banque de France, à des taux identiques à ceux pratiqués aux Etats-Unis, soit 0,25 %. Il n'y aurait pas d'inflation, car notre appareil productif est en sous-production. L'injection de monnaie pour favoriser l'investissement aboutirait à créer de la richesse. Il y a urgence, car l'une des grandes faiblesses de la France depuis au moins vingt ans est le manque d'investissements.

Pour quelles raisons ?

J. M. : Dès 1993, la France a choisi la politique du franc fort, aligné sur le deutschemark, et nos exportations en ont souffert. Notre politique du franc fort, défendue par Edouard Balladur et Jean-Claude Trichet, fut une grave erreur. Deuxième raison : l'entrée de la Chine dans l'OMC sans qu'elle ait été obligée de laisser flotter sa monnaie et d'accepter le principe de réciprocité. Ajoutons l'ISF, les 35 heures, et vous avez un cocktail explosif. Tous nos choix macroéconomiques ont été de mauvais choix.

Les EGI ont-ils fait avancer le débat ?

J. M. : Si la politique fiscale va dans le bon sens, la politique industrielle mériterait d'aller plus loin, comme cela se fait aux Etats-Unis, en Chine, et même au Canada, où les aides directes de l'Etat à l'industrie sont nombreuses. Alstom a-t-il les mêmes droits au Canada, pour avoir accès aux marchés publics, que Bombardier en France ? La politique de concurrence menée à Bruxelles est en décalage total avec la réalité du monde. Quand nous jouons aux vertueux du tout-concurrence, les autres cadent de tous côtés. Il ne s'agit pas de revenir à un protectionnisme bête et

« L'une des grandes faiblesses de la France depuis au moins vingt ans est le manque d'investissements. »

méchamment, mais d'ouvrir les yeux sur la réalité. Qu'en est-il, par exemple, du contrôle des investissements étrangers, alors que le décret du 30 décembre 2005 fait toujours l'objet d'un examen précontentieux à Bruxelles ? Il faut surtout construire des champions industriels français et européens, et ne pas agir comme on l'a fait avec LeGrand-Schneider ou Pechiney.

■ *Que faire, au niveau européen ?*

J. M. : Il faut modifier les traités. Les mentalités évoluent. Il y a encore peu de temps, la notion de politique industrielle était un gros mot à Bruxelles. Aujourd'hui, on commence à s'y intéresser, comme l'atteste la récente déclaration du commissaire à l'Industrie Antonio Tajani consacrée aux dix actions clés pour la compétitivité industrielle européenne¹. Reste que certains ténors du Cac 40 qui font leur beurre en Chine et exportent vers l'Europe ne sont pas toujours ouverts aux réformes. Le patronat français joue un double rôle, il est dans les deux camps. Sur le plan monétaire, l'euro est une monnaie inadaptée à des économies divergentes, comme le prouvent la Grèce, l'Irlande, demain le Portugal. La guerre monétaire attisée par les Etats-Unis, qui ouvrent les vannes, avec les avances de la Fed à l'économie pour près de 700 milliards de dollars, ce qui fera chuter le dollar, et par la Chine, qui refuse de dévaluer sa monnaie, va surévaluer encore plus l'euro. On va droit dans le mur !

■ *La création de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) le 13 janvier 2009 (fusion de la Direction générale des entreprises, de la Direction du tourisme et de la Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales) répond-elle d'abord à la volonté de réunir des forces dispersées ou à un souci d'économie budgétaire ? N'est-elle pas trop disparate pour contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie industrielle ?*

J. M. : Cette création va dans le bon sens, mais il faut sortir le ministère de l'Industrie du diktat financier. Je milite pour qu'existe un vrai ministère de l'Industrie, qui ne soit pas rattaché à Bercy et à ses gnomes comptables. La financiarisation de l'économie est excessive. Ce n'est pas à la finance de commander. Dans cette économie virtuelle où les transactions se font en nanosecondes, comment intégrer une économie réelle qui a besoin de temps ? Il n'y a de politique industrielle que dans le long terme. Elle ne se joue ni à la corbeille, ni à la nanoseconde.

■ *L'organisation des filières va-t-elle favoriser l'émergence d'organismes du type « observatoire des prix et des marges » mis en place dans la filière agroalimentaire ? La politique industrielle pourrait-elle mettre en question la liberté des prix ?*

J. M. : L'agroalimentaire est un cas particulier, depuis que la PAC, la seule politique européenne qui fonctionnait bien, a été bouleversée. Il faut, dans ce domaine, retrouver la stabilité des prix. Le marché,

c'est un peu Panurge en termes de prix, avec des variations incontrôlables et donc imprévisibles dans la même journée. La machine européenne est aujourd'hui paralysée, car elle n'arrive pas à remettre de l'ordre. Pour la politique industrielle, dans son ensemble, il ne s'agit pas de remettre en question la liberté des prix, mais il de trouver des mécanismes qui jugulent les fluctuations erratiques des prix des matières premières et contrôlent les manipulations spéculatives.

■ *Les mesures proposées par la députée Laure de La Raudière pour simplifier la réglementation qui pèse sur les PME-PMI vous semblent-elles de nature à renforcer la compétitivité industrielle ?*

J. M. : Oui, la simplification des formalités est tout à fait nécessaire, ces mesures techniques sont bonnes, notamment pour les installations classées qui font écho aux normes Reach. Evitons, cependant, de nous barder de trop de normes. Sainte procédure, paralysez-nous, sainte norme, veillez à ce que le ciel ne nous tombe pas sur la tête !

■ *Le crédit impôt recherche (CIR) bénéficie-t-il surtout aux PMI françaises ?*

J. M. : Le CIR est une très bonne initiative qui doit bénéficier à tous, mais Jean Arthuis, vice-président de la commission des Finances au Sénat, donne un coup de rabet pour réduire le déficit. Je suis scandalisé par ces économies de bout de chandelle qui ne font que casser la croissance. L'industrie et les investissements sont trop importants pour être laissés aux seuls comptables.

■ *D'un côté, on réduit la niche fiscale « jeune entreprise innovante » (projet de loi de finances 2011, article 78), dont le périmètre recoupe celui du CIR, de l'autre on crée un taux d'imposition réduit pour les produits d'exploitation des brevets par les entreprises déposantes (article 64 du même projet de loi, mesure 19 des EGI). Où est la logique ? L'article 64 de loi de finances 2011 résistera-t-il à la prochaine chasse aux niches fiscales ?*

J. M. : Créer une entreprise relève d'une démarche dynamique. Pour autant, il ne s'agit pas de se lancer dans l'aventure sans une bonne étude de marché. Les jeunes créateurs doivent agir en connaissance de cause. Reste que, pour obtenir douze milliards d'euros d'économies, on fait la chasse aux niches fiscales, et la suppression de certaines risque d'avoir un effet pervers sur la croissance, qui reposera, on le sait, de plus en plus, sur notre capacité d'innover.

Propos recueillis par J. W.-A.

¹. Cf. page 10

Europe

Timide esquisse de politique industrielle

À l'échelon de l'UE, regrettaient ici tant Jean-Hervé Lorenzi que Jean-Louis Levet, en visant la politique de concurrence de Bruxelles¹, « rien n'évolue dans un sens positif pour la promotion de l'industrie ». Pour le commissaire européen à l'Industrie Antonio Tajani, pourtant, « l'Europe a besoin de l'industrie et l'industrie a besoin de l'Europe ». La Commission a publié le 28 octobre une communication intitulée *Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation*², voulue comme une initiative phare de la « stratégie Europe 2020 ». Elle expose un objectif de croissance et de création d'emplois appuyées sur une base industrielle forte, privilégiant des emplois bien rémunérés et de moindres émissions de carbone. Elle a été publiée en même temps qu'un rapport sur la compétitivité dans les États et que le rapport annuel sur la compétitivité européenne.

Selon ce texte, les concepts d'industries et de secteurs nationaux sont obsolètes, et l'avenir passe par des réponses stratégiques européennes coordonnées, privilégiant une approche de l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les infrastructures et les matières premières jusqu'au service après-vente.

Bruxelles affirme placer au cœur de sa politique industrielle la création et le développement des PME, en visant la compétitivité et le développement durable grâce à un « un bond en avant dans l'innovation ». Elle annonce, plutôt vaguement :

- un « examen explicite et détaillé de l'incidence sur la compétitivité » des nouvelles législations et propositions politiques, ainsi que des « bilans de qualité » de la législation existante, visant à réduire les effets de cumuls et à diminuer les coûts pour les entreprises ;
- un accès « facilité » des PME au financement et à une aide à leur internationalisation ;
- le renforcement de la normalisation ;

- une « mise à niveau » des infrastructures et services du transport, de l'énergie et des communications, au vu de l'environnement concurrentiel ;
- une « stratégie » d'approvisionnement et de gestion durables des matières premières primaires domestiques ;
- des « actions » favorisant l'innovation dans les technologies manufacturières avancées, la construction, les biocarburants, le transport routier et ferroviaire, les industries à forte consommation d'énergie ;
- une politique spatiale visant une base industrielle qui couvre la totalité de la chaîne d'approvisionnement.

L'avenir dira si la politique de concurrence verra interroger son « bilan de qualité » sous l'aspect de son incidence sur la performance industrielle. En attendant, l'« examen explicite et détaillé » d'autres politiques diligentées par l'UE pourrait revêtir un caractère urgent, par exemple l'application du règlement Reach. Depuis le 1^{er} décembre l'Agence européenne des produits chimiques³ joue pleinement son rôle d'arbitre, résultant du règlement Reach, pour l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques dans l'Union. La complexité des procédures et leur monolinguisme auraient entraîné des surcoûts importants pour les entreprises, spécialement les PME non anglophones, et pourraient inciter à des délocalisations industrielles hors de l'UE⁴, sans éventuellement cesser d'être l'« outil protectionniste pernicieux » redouté par certains commentateurs⁵.

F. E.

1. Cf. Bulletin de l'Ilec n° 415, novembre 2010.

2. La communication est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/industrial-policy/index_fr.htm.

3. http://echa.europa.eu/home_fr.asp.

4. Les Echos du 30 novembre.

5. Philippe Moreau-Defarges in le Bulletin de l'Ilec n° 401, juin 2009.

La voix de France

Redorer l'image de l'industrie française et vaincre les réticences européennes, une double mission pour une nouvelle fonction, celle d'ambassadeur de l'industrie.

Entretien avec Yvon Jacob, ambassadeur de l'industrie française en Europe

Depuis le 30 juin et conformément à la mesure 2 des Etats généraux de l'industrie, vous êtes ambassadeur de l'industrie. Après de qui êtes-vous rattaché ?

Yvon Jacob : C'est la première fois, en Europe, qu'un poste d'ambassadeur de l'industrie est créé. Le gouvernement a choisi de nommer un représentant du monde industriel, puisqu'au moment de ma désignation j'étais président du Groupe des fédérations industrielles et de la Fédération des industries mécaniques, donc légitime pour parler de l'industrie auprès de nombreuses instances tant européennes que nationales. Cette mission m'a été confiée par trois ministères, Affaires étrangères, Economie et Finances,

et Industrie, qui ont mis à ma disposition l'ensemble des services de l'Etat dépendant d'eux. Je peux m'appuyer non seulement sur le réseau diplomatique, mais aussi sur le secrétariat général aux Affaires européennes (SGAE), organe très important qui est le filtre de toutes les positions politiques françaises vis-à-vis de l'UE, rattaché directement au Premier ministre. J'ajoute la représentation permanente de la France à Bruxelles. J'ai donc des portes d'entrée et des soutiens très importants.

■ *Quelle est votre mission et votre capacité d'initiative ?*

Y. J. : Ma mission est de faire entendre la voix de la France et celle de l'industrie auprès des institutions européennes, qu'il s'agisse de la Commission ou du Parlement, tous deux parties prenantes dans les décisions concernant l'industrie. J'ai également un rôle d'interface entre l'organisation des pouvoirs publics français ou européens et les organisations professionnelles de l'industrie, deux mondes qui se parlent encore avec difficulté, car les défiances réciproques et les incompréhensions sont anciennes. Il est impératif de traiter enfin ensemble les vrais sujets de fond qui concernent l'industrie française et son avenir.

■ *Le commissaire européen Antonio Tajani a semblé annoncer, le 28 octobre dernier, un tournant de Bruxelles, jusque-là indifférente à toute stratégie industrielle communautaire...*

Y. J. : Le concept de politique industrielle est un concept français, porté depuis au moins une dizaine d'années par les organisations professionnelles de l'industrie, et depuis 2007 par le président de la République et son gouvernement. Sur le plan européen, il y a encore un an, le concept restait aux portes de la Commission, dont l'état d'esprit demeurait très éloigné de cette préoccupation. La France a été très active pour défendre ce concept, aidée en cela par la crise, qui a rendu l'avenir de l'industrie plus difficile et plus incertain. Aussi les idées françaises ont-elles été largement reprises dans le rapport d'Antonio Tajani consacré à la stratégie industrielle communautaire. Ce rapport devrait être adopté prochainement par la Commission puis entériné par le Conseil des ministres.

■ *Qu'en est-il du « pacte pour une Europe industrielle » suggéré par la mesure 2 des Etats généraux de l'industrie ?*

Y. J. : Il est en train d'être mis en place, notamment grâce à une autre mesure portant création de la Conférence nationale de l'industrie, qui réunit pouvoirs publics, industriels et représentants des salariés, pour étudier et proposer des mesures nécessaires à la politique industrielle dans son ensemble, mais aussi aux secteurs industriels. Des commissions de secteur sont d'ailleurs progressivement mises en place.

■ *Ce n'est pas une résurgence du Commissariat général au plan ?*

Y. J. : Surtout pas ! Ce qui est fondamentalement nouveau dans l'état d'esprit qui règne aujourd'hui, c'est que la politique industrielle n'est plus initiée et contrôlée exclusivement par les pouvoirs publics, mais conçue et unifiée par tous les acteurs. Le commissaire à l'investissement, René Ricol, le médiateur de la sous-traitance, Jean-Claude Volot, et moi-même sommes issus du monde de l'entreprise, témoins de cette volonté d'ouverture et du partenariat public-privé. J'exerce ma fonction de manière bénévole, ce n'est donc pas une prébende. Cela me permet de garder mon libre arbitre et mon indépendance, et d'avoir une capacité de proposition très large.

■ *Etre ambassadeur de l'industrie française, c'est l'être aussi d'une image, de valeurs. L'image de l'industrie en France n'est-elle pas un peu ternie ?*

Y. J. : Effectivement, le rôle d'ambassadeur est tourné vers l'extérieur, mais il ne doit pas occulter l'intérieur, il faut aussi être ambassadeur chez soi. C'est au reste une différence essentielle avec l'Allemagne, où la question de l'image de l'industrie ne se pose pas, puisque celle-ci est considérée comme centrale dans l'organisation économique.

En France, depuis de nombreuses années, l'industrie souffre d'un déficit d'image, car les Français n'ont pas encore compris son importance dans l'économie. Les médias mettent en exergue les destructions d'emplois, le caractère polluant de l'industrie, les délocalisations, autant d'images à la Zola souvent voilées, qui ont pour effet de détourner les jeunes des métiers de l'industrie à tous les niveaux de formation, et particulièrement dans les écoles d'ingénieurs, qui ne sont plus un vivier pour l'industrie. Nous devons nous inspirer du modèle allemand pour une action pédagogique indispensable, afin de redorer l'image de l'industrie auprès des Français.

■ *Un modèle également sur le plan des relations interentreprises ?*

Y. J. : La solidarité industrielle et commerciale est effectivement très forte en Allemagne. La France peut se targuer, proportionnellement à sa force industrielle, d'être le pays qui a le plus grand nombre de grands groupes industriels, mais ils semblent souvent éloignés des considérations nationales. Il faut remobiliser ces grands groupes et les capitaines d'industrie, pour qu'ils deviennent de véritables porte-avions de l'industrie française pour les PME, largement dépendantes de leurs décisions. Il faut développer un esprit coopératif non seulement sur le plan de la R&D, de l'innovation, mais aussi de la conquête de marchés étrangers.

Un modèle, enfin, sur le plan des relations entre pouvoirs publics et entreprises ?

Y. J. : C'est une troisième différence avec la France. Le Parlement et le gouvernement allemands créent un cadre réglementaire et législatif pour que les entreprises puissent se développer dans les meilleures conditions. Les questions relatives au droit social sont traitées directement dans les entreprises ou à l'intérieur des branches avec les représentants des salariés. Le cadre général est plus indicatif et moins contraignant que le cadre français. Depuis quinze ans, les Allemands ont mis en place une flexibilité du travail qui leur permet de répondre à la demande mondiale, quand la France demeure bloquée dans ses rigidités. Des études sont menées pour comprendre les causes de l'écart de compétitivité qui s'est creusé entre l'Allemagne et la France depuis quinze ans.

Il fut un temps où l'Allemagne avait pour slogan industriel à l'international « made in Germany ». Le « made in France » a-t-il aujourd'hui sa raison d'être ?

Y. J. : Le « *made in Germany* » signifiait d'abord qualité. A nous de faire savoir que notre savoir-faire est aussi de qualité. Si certains secteurs, comme le luxe et l'agroalimentaire, méritent que l'on souligne les spécificités créatives de nos artisans et entreprises, et que l'on valorise le savoir-faire d'exception français, cela devient plus difficile pour une voiture, par exemple, qui est produite en partie hors de France. Aussi, c'est surtout au niveau européen qu'il faut se battre, avec une véritable politique industrielle et commerciale, fondée sur une concurrence honnête avec nos concurrents extra-européens.

Ne doit-on pas reconsidérer la politique de concurrence communautaire, pour plus de réciprocité dans la politique commerciale entre l'UE et le reste du monde ?

Y. J. : Il y a encore des réticences, non seulement à la Commission mais aussi au Parlement et chez certains Etats membres. Pour autant, il faut qu'enfin la Commission s'occupe avant tout de ce pour quoi elle est compétente, et qu'elle oublie les domaines où elle peut avoir une force de verbe mais non d'action. Cela implique des changements majeurs. L'Union européenne, seul organe de négociation des traités

internationaux pour le compte des Etats membres, a une grande responsabilité : ce qui a été fait il y a une dizaine d'années dans le cadre de l'OMC n'est pas aujourd'hui nécessairement adapté, car les conditions générales de la concurrence mondiale ont changé, avec l'émergence de pays comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. Notre générosité, qui s'est exprimée en leur donnant des facilités considérables, n'est plus de mise, et nous ne pouvons pas continuer de tolérer qu'un certain nombre de pays ne respectent pas les conditions d'une concurrence équitable. Nous devons ainsi, entre autres, pouvoir accéder aux marchés publics japonais ou chinois. Le pillage de nos brevets doit cesser, tous les obstacles non tarifaires, très nombreux, doivent être levés. Nous devons développer davantage nos instruments de défense commerciale, peu mis en œuvre en raison de la complexité de leur procédure. Tout cela relève de la compétence de l'Union et de son commissaire chargé du Commerce international, et non des Etats membres.

Et pour favoriser la création de grands groupes européens ?

Y. J. : C'est le deuxième changement majeur. Il ne faut pas que, au nom du grand marché intérieur unique, on continue d'avoir des attitudes absurdes, comme celle qui fit échouer la fusion Legrand-Schneider. La Commission doit favoriser la naissance de grands groupes européens en supprimant, dans un premier temps, tous les obstacles existants. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Les études de l'impact sur l'industrie de toute la législation européenne sont-elles des orientations majeures ?

Y. J. : Le troisième changement porte effectivement sur les rigidités réglementaires. On ne peut pas continuer à développer des réglementations, notamment dans le domaine environnemental, climatique et énergétique, qui soient de nature à créer des handicaps concurrentiels pour l'industrie européenne par rapport à ses concurrents extérieurs. Ou bien il faut en tirer les conséquences aux frontières de l'Europe. C'est la position de la France, mais elle n'est pas partagée par tous les Etats membres. Les études d'impact sont donc très importantes comme éléments de décision.

Propos recueillis par J. W.-A.

Bulletin de l'Institut de liaisons et d'études des industries de consommation

Directeur de la publication : Dominique de Gramont – Editeur : Trademark Ride, 93, rue de la Santé, 75013 Paris (tél. 01 45 89 67 36, fax 01 45 89 78 74, jwa@tmride.fr, www.trademarkride.com) – Rédacteur en chef : Jean Watin-Augouard – Secrétaire général de rédaction et contact : François Ehrard (01 45 00 93 88, francois.ehrard@ilec.asso.fr) – Maquette et mise en pages : Graph'i Page (01 39 72 20 28, ividalie@orange.fr)
Imprimé par : Imprimerie A. Mouquet, 2 rue Jean-Moulin, 93350 Le Bourget (tél 01 48 36 08 54) – ISSN : 1271-6200

Dépôt légal : à parution – Reproduction interdite sauf accord spécial